



LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-
N° 48/2025
Page 1/2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre, à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 24

Date de convocation du Comité : 6 octobre 2025

Délégués titulaires présents :

Département de l'Aude : Mme Magali VERGNES ; M. Daniel DEDIES ;

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre BARDIES ;

SIAH Fresquel : Mme Brigitte VIEU ; M. François DEMANGEOT ; M. Gilles AZAIS DE VERGERON

SM Aude Centre : M. Eric MÉNASSI ; M. Christian MAGRO ; M. Patrick RESPLANDY ; M. Jean Pierre BARTHES

SB Orbieu Jourres : Mme Marilyse RIVIERE ; M. André HERNANDEZ

SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART ; M. Alain CARALP

SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES ; M. Alain IZARD ; M. Didier CASATO ;

SIAH Corbières Maritimes : Mme Marie Laure BOYER CORCUFF ; M. Jean Paul FAURAN ; M. Bernard DEVIC

Délégués suppléants présents représentant un délégué titulaire :

SIAH Fresquel : M. Jean Luc VERGE représenté par M. Jacques DIMON

SM du Delta de l'Aude : M. Jean Louis RIO représenté par M. Gérard LACOMBE

SB de la Berre et du Rieu : M. Bruno TEXIER représenté par M. Alain LABORDE

SIAH Corbières Maritimes : M. Gérard LUCIEN représenté par M. Michel PUJOL

M. Xavier BELART a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Approbation de la convention RGPD et Cybersécurité avec le Centre De Gestion de l'Aude

Le Président informe que les établissements publics traitent chaque jour de nombreuses données personnelles, que ce soit pour assurer la gestion administrative de leur structure (fichiers des ressources humaines...), ou la gestion des différents services publics et activités dont ils ont la charge. La nécessité pour les différentes structures publiques de prendre en compte les exigences relatives aux traitements de données à caractère personnel, est renforcée depuis l'entrée en application, le 25 mai 2018, du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), qui s'inscrit dans la continuité des principes de la Loi Informatique et Libertés (LIL) du 6 janvier 1978.

Le SMMAR EPTB Aude a déjà conclu, il y a 3 ans, une convention avec le CDG 11 pour la protection des données et la cybersécurité. Il est proposé de renouveler le partenariat avec le CDG 11.

La présente convention de suivi a pour objet de définir les conditions de renouvellement d'adhésion au service « protection des données & cybersécurité » du CDG11.

Selon sa strate, la cotisation du SMMAR s'élève à 350 €/an.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver ce renouvellement et d'autoriser le Président à signer cette convention (annexe n°4).

Le Comité Syndical ouï l'exposé et à l'unanimité des voix :

APPROUVE ce renouvellement de convention avec le CDG11 (annexe jointe)

AUTORISE le Président à signer cette convention et tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr